

(N^o 9.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1845.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du Projet de loi ouvrant au Budget des Dotations de l'exercice 1845, un crédit supplémentaire de fr. 7,306-90.

(Voir les Nos 42 et 44 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le crédit supplémentaire de 7,306-90 qui nous est demandé n'est que la conséquence de la loi du 14 juin 1845, relative à l'augmentation du traitement des membres de la Cour des Comptes. Aussi votre commission est-elle unanime pour vous en proposer l'adoption.

Bruxelles, le 25 décembre 1845.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.

Le Baron COPPENS.

Le Baron DE STASSART, Rapporteur.